



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°256 DU 8 AU 14 FEVRIER 2021**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 1 personne torturée et 8 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 femmes tuées, un mineur tué et 4 femmes ainsi qu'un élève arrêtés arbitrairement.

Des policiers, des Imbonerakure, et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés

auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin relève également un phénomène de cadavres qui continue à se manifester.

Ce bulletin revient aussi sur des questions liées à la gouvernance, à la justice, aux droits économiques, sociaux et culturels, à l'environnement et aux faits sécuritaires.

### **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA GOUVERNANCE*

*III. DE LA JUSTICE*

*IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*V. DES FAITS SECURITAIRES*

*VI. DE L'ENVIRONNEMENT*

## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i> .....	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i> .....	3
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i> .....	3
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....	3
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i> .....	3
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....	3
<i>II. DE LA GOUVERNANCE</i> .....	4
<i>III. DE LA JUSTICE</i> .....	5
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i> .....	5
<i>V. DES FAITS SECURITAIRES</i> .....	5
<i>V.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	5
<i>V. 2. DES REGLEMENT DE COMPTE</i> .....	6
<i>V. 3. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i> .....	7
<i>VI. DE L'ENVIRONNEMENT</i> .....	7
<i>VII. CONCLUSION</i> .....	8

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
<b>FAB</b>	: <i>Forces Armées Burundaise</i>
<b>OBR</b>	: <i>Office Burundais des recettes</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>PJ</b>	: <i>Police Judiciaire</i>

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### ***Une personne tuée en commune Mpanda, province Bubanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mars 2021 indique qu'en date du 2 février 2021, sur la colline Mugaruro, commune Mpanda, province Bubanza, Élie Irankunda, âgé de 17 ans, a été tué à coups des gourdins par Thomas Ndereyimana, responsable des Imbonerakure en commune Mpanda. Selon des sources sur place, Jacques Nkundwanabake et Elisabeth Ndikumana, parents de la victime, Émelyne Ndayishimiye, sœur de la victime, ont demandé à cet Imbonerakure de punir Elie. Selon les mêmes sources, la victime était accusée de faire des relations sexuelles avec sa nièce, fille d'Emelyne Ndayishimiye. Le présumé auteur a pris le large et en date du 9 février 2021, Jacques Nkundwanabake, Elisabeth Ndikumana et Émelyne Ndayishimiye ont été arrêtés par des policiers et conduits à la PJ du commissariat provincial de Bubanza. En date du 16 février 2021, ils ont été transférés à la prison de Bubanza.

#### ***Une personne tuée en commune Giheta, province Gitega***

En date du 8 mars 2021, sur la colline Ruhanza, commune Giheta, province Gitega, Suavis Nduwimana est morte au cachot communal de Giheta après avoir été battue par deux clients d'un restaurant, près du bureau communal de Giheta. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'uriner près des casseroles qui contenaient des vivres d'un restaurant. Selon les mêmes sources, Suavis a été détenue au cachot de police de Giheta où elle a rendu son âme deux heures après. Deux présumés auteurs de cet acte ont passé une journée dans le cachot de Giheta avant d'être relaxée sous le prétexte que la victime s'est suicidée dans le cachot.

#### ***Une personne tuée en commune Mpanda, province Bubanza***

#### ***Une personne tuée en commune Giheta, province Gitega***

### **I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES**

#### ***Une personne torturée en commune et province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 mars 2021 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, vers 6 heures du matin, tout près de la rivière Jiji, colline Kiremba, commune et province Bururi, Jules Bimazubute, âgé de 23 ans, de la composante sociale Twa, originaire de la colline Burarana, commune et province Bururi a été tabassé quand il se rendait dans les travaux champêtres par un groupe de jeunes Imbonerakure dont un nommé

Shirimbere de la colline Burarana. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de ne pas appartenir au parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Jules Bimazubute avait des blessures sur son corps et parlait difficilement. Etant dans un état critique, il a été évacué le même jour vers l'hôpital Bururi au service de chirurgie où il a été alité. Ces Imbonerakure lui ont volé une somme d'argent dont le montant n'a pas été connu. La victime a peur de porter plainte du fait que ces Imbonerakure sèment la terreur depuis longtemps sur cette colline.

### **I.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

#### **I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

#### ***Un élève arrêté en commune et province Kayanza***

En date du 9 mars 2021, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, Hakizimana, élève en 3<sup>ème</sup> année de la section pédagogique au lycée Kayanza, originaire de la colline Murago, commune Gatara de la même province a été placé en garde à vue au commissariat provincial de police à Kayanza. Selon la direction du lycée Kayanza, il est accusé

d'être parmi les élèves qui ont volé les cahiers suivis des élèves au bureau du directeur d'internat de cette école, la nuit du 8 mars 2021. Selon des sources sur place, cet élève avait été renvoyé de l'internat pour cause de mauvaise conduite, mais cela ne l'a pas empêché d'entrer dans les enceintes du Lycée même pendant la nuit.

### ***Une personne arrêtée en commune et province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mars 2021 indique que depuis le 4 mars 2021, Emmanuel Ntakiyiruta, âgé de 58 ans, malade mental, ingénieur et cadre du département de la protection des végétaux au ministère en charge de l'environnement a été arrêté et détenu à la prison centrale de Gitega. Selon des sources sur place, il est reproché d'avoir demandé la libération des putschistes du coup d'État manqué du 13 mai 2015. Selon les mêmes sources, Ntakiyiruta s'est rendu devant la prison de Gitega dans la matinée du 4 mars 2021, et a dit, à haute voix : « *Ils sont braves et ont agi pour l'intérêt supérieur de la nation. Ils voulaient libérer une population misérable prise en otage par un pouvoir sanguinaire. Ce sont plutôt les dirigeants issus du CNDD-FDD qui devraient être emprisonnés* ». La police a refusé sa libération malgré la présentation des documents médicaux par les membres de sa famille qui prouvent son traitement d'une injection mensuelle d'Haldol au centre des soins mentaux de Gitega.

En date du 11 mars 2021, devant l'OPJ, Emmanuel Ntakiyiruta a refusé de s'exprimer arguant que jusqu'à présent il n'existe pas de police professionnelle au Burundi

Le gouverneur de la province Gitega, Venant Manirambona indique qu'il est au courant de ce cas et que cette personne doit être poursuivi

***Un élève arrêté en commune et province Kayanza***

***Une personne arrêtée en commune et province Gitega***

***Six personnes arrêtées en commune et province Ruyigi***

car les faits lui reprochés sont graves car il s'agit d'atteinte à la sécurité nationale.

### ***Six personnes arrêtées en commune et province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mars 2021 indique qu'en date du 6 mars 2021, vers 13 heures, au quartier Gasanda, au chef-lieu de la commune et province Ruyigi, six personnes dont Yverlan, son épouse et l'épouse de Ruben, grand commerçant de Ruyigi, ont été arrêtés à l'église par des policiers. Parmi les victimes, il y a quatre femmes et deux hommes.

Selon des sources sur place, des policiers ont fait irruption devant les portes de l'église et ont arrêté ces personnes et les ont conduites manu militari au commissariat de police de la province Ruyigi. Selon les mêmes sources, les victimes ont été accusées d'avoir défoncé les portes de cette église qui était fermée par les autorités administratives. Ceux qui n'ont pas été emprisonnés ont fait un sit-in devant le parquet de Ruyigi pour réclamer la libération de ces victimes. Les mêmes sources ajoutent qu'en date du 11 mars 2021, le tribunal de Grande Instance de Ruyigi a siégé pour l'affaire de ces adeptes de l'Eglise adventiste du 7<sup>ème</sup> jour de Ruyigi sise au quartier Gasanda. Le même jour le tribunal s'est prononcé en les accusant d'insurrection et leur a infligé une peine de servitude pénale de 3 ans et une amende de 50 milles francs burundais chacun.

## ***II. DE LA GOUVERNANCE***

### ***Une réunion de sensibilisation aux administratifs en commune et province Makamba***

En date du 9 mars 2021, dans la salle de conférence nommé Saint Etienne, au chef-lieu de la commune et province Makamba, Léopold Kabura, commissaire Général-adjoint de l'OBR a tenu une réunion à l'intention des administratifs et autres partenaires de l'OBR dans le but de les sensibiliser sur les nouvelles lois et procédures fiscales, la lutte contre la fraude et la contrebande, la stratégie de lutte contre la corruption ainsi que les procédures de dédouane-

ment. Selon des sources sur place, l'objectif de cette réunion était de les sensibiliser afin qu'ils puissent unir leurs forces avec un objectif commun dans l'application des textes et lois, des procédures fiscales et douanières sans oublier la lutte contre la fraude et la corruption dans tous les domaines: les cas de minoration des marchandises en cas de dédouanement ou la non déclaration des salaires des employés sont considérés comme des cas de fraudes et doivent être traités comme la loi le prévoit.

### III. DE LA JUSTICE

#### ***Fouille perquisition suivie d'arrestation en commune Bugabira province Kirundo***

En date du 11 mars 2021, à partir de 6 heures du matin, sur la sous colline Bwiza II, colline Ruhehe, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, une fouille-perquisition a été effectuée par le commissaire communal Bugabira, en collaboration avec l'administration à la base et le Comité mixte de Sécurité au domicile de Joseph Mitima, âgé de 63 ans, résidant sur cette sous colline. Selon des sources sur place, lors de cette fouille deux documents d'achat de deux motos EA0665 et DA 9363, trois téléphones portables dont deux de marque Lumitel et l'autre marque QUP Mobile no 69763895, trois CNI dont 2 rwandaises et 1 burundaise de

Mushengezi Evariste, originaire de la commune Vumbi, ont été trouvés à l'intérieur de sa maison. Selon les mêmes sources, en poursuivant la fouille dans sa parcelle, des restes de quatre corps humains déjà décomposés dont deux de sexe masculin, un de sexe féminin et un enfant de sexe non identifié (3 squelettes d'une tête et leurs os), trois cordes avec nœuds, deux culottes, deux sous-vêtements, deux petits bracelets, deux pantalons, un tricot de couleur grise, une chemise noire et des chaussures ont été retrouvés dans une toilette abandonnés sur laquelle était planté une bananeraie. Mitima et sa femme ont été arrêtés pour des raisons d'enquête et conduit au cachot du parquet de Kirundo.

### IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

#### ***Interdiction d'importation des graines et de la farine de maïs au Burundi***

Depuis le 9 mars 2021, le Gouvernement du Burundi via son Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme a interdit l'importation des graines et de la farine de maïs sur une période de 6 mois. Selon Jérémie Banigwaninzigo, secré-

taire permanent dudit ministère, les maïs contiennent une grande quantité de mycotoxines tel que les aflatoxines et les fumonisines qui pourraient avoir des conséquences sur le plan sanitaire. Le Gouvernement a déjà fixé le prix du maïs à 680 francs burundais sur tout le territoire.

### V. DES FAITS SECURITAIRES

#### ***V.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi**

En date du 9 mars 2021, le matin, au quartier Muremera, dans la localité communément appelée Mufigi, commune et province Ngozi, un corps sans vie du prénommé Jean Marie alias Mwarabu, agent de sécurité et retraité ex-FAB, originaire de la colline Cigumije, zone Mivo de la même commune, a été retrouvé près de son domicile. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures de coups de machettes au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Ngozi et la police dit avoir entamé les enquêtes. Le mobile de ce meurtre et les auteurs n'ont pas été connus.

la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié, en état de décomposition, a été retrouvé par les pêcheurs. Selon des sources sur place, ces pêcheurs ont alerté les militaires de la position de Karurama et l'administration à la base. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été enterré par des agents de la protection civile et ceux de la croix rouge sans faire aucune enquête sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur communal de Rugombo. Cette autorité a affirmé qu'elle a pris cette décision dans le but de protéger les habitants proches de cet endroit contre de probables maladies.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 13 mars 2021, vers 14 heures, dans la rivière Rusizi, entre la 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> transversale, sur

***Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie***

En date du 11 mars 2021, au quartier Kamesa, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura mairie, un corps sans vie de Béatrice Berahino, âgée de 50 ans, enseignante à l'école primaire de Buruhukiro, province Muramvya, a été retrouvé, égorgée par des gens non identifiés dans la maison de son mari.

Selon des sources sur place, la victime s'était rendue à Bujumbura depuis quelques jours où elle devait subir une opération chirurgicale du goître et logeait dans une maison de son mari, Cyrille Manirakiza, retraité ex-FAB située au quartier Kamesa zone Musaga. Selon les mêmes sources, Thierry Bizindavyi, officier de police, petit frère de Cyrille Manirakiza, a été le premier à y arriver pour faire le constat, accompagné par des agents de la sécurité.

***Un corps sans vie retrouvé en commune Bwambarangwe, province Kirundo***

En date du 9 mars 2021, vers 5 heures, sur la colline Kibazi, commune Bwambarangwe, province Kirundo, un corps sans vie de Joseph Kazobagerayo a été retrouvé décapité près de son domicile. Selon des sources sur place, la victime avait passé la journée de lundi 8 mars dans ses champs accompagné par un de ses fils prénommé Siméon et vers 19 heures Joseph Kazobagerayo étanchait la soif dans un bar appartenant à Népomuscène Ndarushengera. Selon les mêmes sources, il a quitté ce bistrot, vers 23 heures, pour se rendre à la maison.

***V. 2. DES REGLEMENT DE COMPTE***

***Une personne tuée en commune Gisuru, province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mars 2021 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, vers minuit, sur la colline Iteka, commune Gisuru, province Ruyigi, Justine Horimbere, a été tuée par Donatien Kabura, son concubin. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a tuée et l'a coupée la langue puis il est allé la jeter dans un cours d'eau où elle a été retrouvée en date du 2 mars 2021. Selon les mêmes sources, Justine était enceinte et avait refusé d'avorter sur proposition de Donatien. Ce dernier a été arrêté et conduit au cachot de la police de Gisuru.

***Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke***

En date du 13 mars 2021, vers 21 heures, sur la colline et commune Murwi, province Cibitoke, Miel Nizigiyimana, âgé de 59 ans, a été tué par des gens non identifiés à coups de machettes au niveau du crâne. Selon des sources sur place, la victime était avec sa famille dans la maison où un groupe d'hommes à main armée a fait irruption. Selon les mêmes sources, la victime était accusée de sorcellerie par les habitants de la localité. La famille de la victime a alerté des policiers d'une position se trouvant à moins d'une vingtaine de mètres mais ne sont pas intervenus.

***Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi***

***Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke***

***Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie***

***Un corps sans vie retrouvé en commune Bwambarangwe, province Kirundo***

***Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke***

***Une personne tuée en commune et province Rutana***

En date du 8 mars 2021, sur la colline Mbuza, commune Musongati, province Rutana, Kaboneye, âgé de 42 ans, a été blessé par son petit frère Nyandwi à l'aide d'un couteau au niveau de la poitrine. Selon des sources sur place, il a été dépêché à l'hôpital de Musongati où il est décédé en date du 10 mars 2021. La victime agressait toujours le présumé auteur en rapport avec la mort de sa femme et son fils.

***Une personne tuée en commune Gisuru, province Ruyigi***

***Une personne tuée en commune et province Rutana***

### ***V. 3. AUTRES FAITS SECURITAIRES***

#### ***Deux personnes blessées en commune et province Muramvya***

En date du 11 mars 2021, vers une heure du matin, sur la sous-colline Gihitasi, colline Burambana, commune et province Muramvya, Francine Nzeyimana enseignante et Laissa Dusabe, élève au

lycée communal de Muramvya, ont été attaquées et blessées par des hommes armés de couteau à leur domicile. Selon des sources sur place, les victimes ont été conduites à l'hôpital de Muramvya pour les soins de santé et leurs téléphones mobiles ont été volés par ces malfaiteurs.

### ***VI. DE L'ENVIRONNEMENT***

#### ***Des pluies torrentielles en commune et province Kayanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mars 2021 indique qu'en date du 4 mars 2021, sur les collines Rwintare, Kavumu, Kibingo, Nyabihogo, Magamba, Ruhande, Gitwa, Musave et Kirema, commune et province Kayanza une forte pluie torrentielle qui s'est abattue, a occasionnée des dé-

gâts énormes. Selon des sources administratives, des différentes cultures étendues sur une superficie de 1315 hectares, 24 maisons détruites et 15 ponts reliant différentes collines ont été endommagés. La population, victime des inondations demande de l'aide aux différents bienfaiteurs. Gilbert Nyandwi, Administrateur de la commune Kayanza appelle la population de la commune Kayanza à la solidarité.

## *VII. CONCLUSION*

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de violations du droit à la vie, du droit à l'intégrité physique et de la privation de liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions de la gouvernance, des droits économiques, sociaux et culturels, de l'environnement, de la justice et des faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice les auteurs sans parti pris.